

Compte rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 6 novembre 2019 à 19 h

Etaient présents : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Stéphanie BARGET, Dominique BATAILLER, Nelly BAUDRY, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Patrick CRUVEILHER, Pascale DUPUY, Marie-José LEJEUNE, Alain MARTHON, Boris NADAUD, Nathalie ORSONI, Philippe VEYRIRAS.

Absente excusée : Rosa BRILLAT

Le compte rendu du conseil municipal du mercredi 18 septembre est approuvé à l'unanimité.

I - Délibération pour approbation de l'enquête publique pour l'aliénation d'une partie d'un chemin rural au lieu-dit La Gratade

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que suite à l'enquête publique, Monsieur le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation du chemin communal au lieu-dit La Gratade, en recommandant toutefois à la SCI Lunel de prendre à sa charge l'ensemble des frais et honoraires et que la partie restante du chemin soit aussi aliénée.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour approuver cette enquête publique.

II - Délibération pour adhésion au volet assainissement et eau de l'ATEC (SATESE à partir de 2020

Puis, Monsieur le Maire indique que la station d'épuration étant dimensionnée pour plus de 200 équivalent-habitants, la loi sur l'eau oblige à réaliser des contrôles annuels sur cet équipement. Il ajoute que seules des entreprises spécialisées ou l'ATEC avec son Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration : SATESE sont habilités à effectuer ce contrôle. Donc, il propose d'adhérer à cette agence pour les services : soit 0,114€ pour le volet eau - assainissement, et 0,42 € par habitant pour la mission d'Assistance Technique à l'exploitation des stations d'épuration.

Accord à l'unanimité des membres du conseil pour l'adhésion à l'ATEC dans ces deux volets.

III - Délibération pour autoriser le SATA (Service de l'Assistance Technique à l'assainissement) à déposer les fichiers SANDRE de la commune

Monsieur le Maire poursuit en précisant que quatre contrôles doivent être effectués par an de la station d'épuration ainsi qu'un bilan de fonctionnement. Pour cela, un fichier SANDRE était transmis par mail à la Préfecture mais depuis le 1^{er} janvier 2019, ce fichier doit être directement déposé dans l'application informatique « VERSEAU ».

Par conséquent, une autorisation doit être donnée à l'ATEC pour déposer les fichiers SANDRE du système d'assainissement de la commune.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour donner cette autorisation à l'ATEC.

IV - Délibération pour le choix de l'architecte et du bureau de contrôle concernant l'aménagement de la maison communale

Monsieur le Maire passe ensuite au choix de l'architecte pour l'aménagement de la maison communale.

Il précise que trois demandes de devis ont été envoyées mais que seuls deux cabinets ont répondu :

- JC DUQUERROIX Architecte pour un montant de 22 800,00 € HT
- et EPURE Architecte Urbaniste pour un montant de 22 610,00 € HT.

Il propose de choisir le cabinet Epure.

Il poursuit avec le choix du bureau de contrôle et la mission SPS :

- la société SOCOTEC a fait une proposition d'un montant de 4105,00 €
- et l'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 4460,00 €

Son choix se porte sur la SOCOTEC qui est un peu moins chère.

Il enchaîne en disant qu'il faut ajouter 585,00 € HT de diagnostic amiante et 640,00 € HT de relevé topographique.

A ce jour donc, le coût total du projet s'élève à 236 700,00 € HT qui pourra être subventionné à environ 60 %.

Accord à l'unanimité des membres du conseil pour le choix du cabinet EPURE et de l'entreprise SOCOTEC.

V - Délibération pour l'entrée de trois communes du SIAEP MLCMP au sein du VBG

Monsieur le Maire indique ensuite que trois communes faisant partie d'un autre syndicat souhaitent rejoindre le syndicat VBG Vienne Briance Gorre qui a déjà délibéré favorablement à leur adhésion. Il propose donc de voter dans ce sens et d'approuver la modification des statuts.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour l'adhésion de ces trois communes et la modification des statuts du syndicat VBG.

VI - Délibération pour la fixation de l'indemnité du comptable pour l'exercice 2019

Monsieur le Maire poursuit en précisant que le comptable de la trésorerie peut prétendre à une indemnité de conseil qui cette année s'élève à 446,74 €. Il ajoute que l'année dernière la moitié de ce montant lui avait été attribué.

Les membres du conseil sont d'accord à 13 voix pour et une abstention pour accorder la moitié de cette somme au comptable.

VII - Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire demande ensuite aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors emprunt dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité.

VIII - Présentation du rapport du SICTOM (syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères)

Monsieur le Maire présente ensuite le rapport 2018 du SICTOM qui fait état d'une augmentation du tonnage des déchets ménagers aussi bien pour les ordures ménagères que pour les apports en déchèteries et en éco-points. Ces résultats se situent au-dessus de la moyenne nationale des communes rurales avec cependant un coût de collecte et de traitement qui a légèrement baissé.

A la suite de ces résultats, le SITCOM a décidé de mettre en place une tarification incitative, qui débutera en 2021 avec une part fixe et une part liée au nombre de présentation du bac ainsi qu'une collecte toutes les deux semaines au lieu d'une par semaine actuellement. Les impayés s'élèvent à 2 %.

IX - Présentation du rapport du SPANC (service public d'assainissement non collectif)

Puis, Monsieur le Maire passe au rapport 2018 du SPANC. Celui-ci a contrôlé 35 installations sur la commune. Il faut aussi rappeler que depuis le 1er janvier 2011, le contrôle des installations est systématique lors de transactions immobilières et doit dater de moins de trois ans lors de la signature de la vente. Une redevance de 111 € est fixée pour le contrôle sur des installations neuves ou réhabilitées, une de 67 € pour le contrôle sur des installations existantes et une de 111 € pour le contrôle à l'occasion d'une vente immobilière.

X – Présentation du rapport du prix et de la qualité du service public d'eau potable

Monsieur le Maire enchaîne avec le rapport du syndicat VBG qui fait état d'un rendement en baisse du réseau dû à l'entrée de nouvelles communes dans le syndicat. Les contrôles sanitaires sont conformes à plus de 98 %. Le prix de l'eau pour notre commune est de 2,06 € le m³ toutes taxes comprises. L'augmentation de 1,3 % concerne uniquement le délégataire (SE3R), la part du syndicat, elle, n'ayant pas augmentée. Il existe 1,53 % d'impayés.

XI – Questions et informations diverses

1 - Maison Médicale

Monsieur le Maire poursuit en disant que l'expertise a eu lieu le vendredi 18 octobre. Celle-ci consiste à décrire la nature et l'étendue des malfaçons et désordres affectant les températures à l'intérieur de la Maison Médicale, s'agissant du système de chauffage et de ventilation en particulier.

Monsieur le Maire indique que, dans un premier temps, l'expert a recueilli les dires des plaignants et les documents utiles à l'expertise et que, dans un deuxième temps, il s'est rendu à la Maison Médicale.

Les conclusions du rapport font état de défauts dans les systèmes de chauffage et de ventilation ainsi que certaines règles de l'art qui semblent non respectées :

- Problèmes de dotation de base de l'installation de chauffage,
- Problèmes de réglage de l'installation de chauffage,
- Problèmes de réglage des réseaux VMC.

Monsieur le Maire précise que l'expertise se poursuit avec une deuxième réunion qui aura lieu le vendredi 15 novembre à 9 heures.

2 - Panneaux de signalisation

Monsieur le Maire enchaine avec la pose de panneaux devant le cimetière et à la route de Chez Nanot indiquant le parking derrière le cimetière car avec l'arrivée des médecins, les emplacements le long de la RD 15 vont être vite complets. Coût : 511,00 € HT.

3 - Incendie de la planche

Monsieur le Maire passe ensuite à l'expertise de La Planche qui a lieu le lundi 16 septembre faisant suite à l'incendie du 9 juillet 2019. A ce jour, la commune n'a reçu aucun rapport mais a transmis le dossier à la Communauté de Communes car la mise en péril imminent est de sa compétence.

4 - Affaire PENOT – GUITTARD

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'expertise faite par Mme PENOT démontrant que des arbres doivent être élagués et abattus, le représentant de GROUPAMA, assurance de la commune, s'est rendu sur place aujourd'hui 6 novembre. La partie adverse n'étant pas présente, aucune décision n'a pu être prise. Un courrier de rappel sera envoyé à Monsieur GUITTARD. Affaire à suivre.

5 - Pinces doigts

Monsieur le Maire poursuit avec la signature d'un devis de la société ALIBOIS d'un montant de 1 474,84 € HT correspondant à la pose de joints anti pinces doigts au niveau des portes des toilettes du restaurant scolaire (844,34 € HT) et de la réfection de la porte ainsi que du volet de l'ancienne bascule (630,00 € HT).

6 – Il rappelle ensuite que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h00 devant le Monument aux Morts.

La présentation de l'aménagement du bourg et de l'assainissement se déroulera le jeudi 14 novembre à 17h30, salle polyvalente, et que cette année, il n'y aura pas de marché de l'Avent.

7 – Puis, il distribue plusieurs propositions de menus pour le repas des aînés de la commune afin de choisir et de réaliser les cartes d'invitation. Il rappelle qu'un colis de Noël sera distribué aux personnes absentes au repas. Le téléthon avec courses de voitures aura lieu les 7 et 8 décembre. Et les vœux du maire auront lieu le samedi 18 janvier, salle du restaurant scolaire à 18 h 30.

8 - Travaux

Monsieur le Maire informe ensuite les membres du conseil de l'avancement des travaux de la halle. Ceux-ci avancent bien mais le four à pain n'a pas pu être conservé car trop abîmé. Deux murs ont été gardés mais une clôture devra être construite pour séparer la halle de la nouvelle maison de Monsieur Christian VALERY.

Il rappelle aussi qu'un plateau ralentisseur est en cours d'installation sur la RD 15 en direction de St Genest sur Roselle.

9 - Communauté de communes

Monsieur le Maire poursuit avec l'installation de la startup VOLTAPAK sur la zone d'activité des Bouiges sur la commune de St Genest sur Roselle ; un terrain situé sur la commune à « La Croix » lui avait été proposé mais ne leur a pas convenu. Cette société, en pleine croissance, installée actuellement à Ester Technopole, fabrique des cartes électroniques à destination de l'aéronautique et de l'automobile.

Faut-il donc prévoir la création d'une zone d'activité économique sur notre commune ? A suivre.
Il passe ensuite au musée Cécile Sabourdy de Vicq sur Breuilh. Celui-ci peut obtenir l'appellation « Musée de France » s'il obtient une subvention de la communauté de communes identique à celle que lui donne la DRAC, c'est à dire 30 000,00 €. A suivre.

Marie-José LEJEUNE prend la parole pour dire qu'elle a assisté au conseil d'école qui s'est tenu à Pierre Buffière le mardi 5 novembre. Les effectifs sont en baisse, 15 élèves de moins par rapport à l'année dernière avec au total pour cette année 2019-2020, 187 élèves : 114 à Pierre Buffière et 73 à St Hilaire Bonneval.

Le projet d'école est toujours la maîtrise de la langue. Elle précise que le spectacle de Noël aura lieu le jeudi 12 décembre à St Hilaire Bonneval, que l'association de parents d'élèves indépendants (API) a remis la somme de 2 340 € à St Hilaire Bonneval et 3 660 € à Pierre Buffière à la suite de la fête de l'école. Le prochain conseil d'école aura lieu à St Hilaire Bonneval le vendredi 26 juin 2020.

Elle ajoute que Madame Isabelle BEDONI MASDIEU remercie les établissements Mouzet, livraison de fioul, pour leurs dons de livres à la bibliothèque de l'école.

Elle poursuit avec le SIPRAD. Le compte administratif 2018 est revenu approuvé du Conseil Départemental. Le conseil d'administration s'est réuni le 28 octobre et a voté le budget à l'unanimité. Elle précise que le nombre de bénéficiaires a augmenté en juin et ces derniers trouvent que la qualité des repas s'est améliorée. Une des livreuses est en arrêt de travail, arrêt qui se prolongera en congé maternité et il est toujours difficile de trouver un (e) remplaçant(e).

Boris NADAUD indique que le curage des fossés se poursuivra à partir de la semaine prochaine.

Patrick CRUVEILHER poursuit en disant que des personnes se plaignent au sujet du nouvel adressage. Celui-ci n'a pas été transmis par La Poste au centre IGN, de ce fait les nouvelles adresses ne sont pas opérationnelles sur les GPS. Relancer La Poste.

Et enfin, Pascale DUPUY informe qu'elle a rencontré Monsieur BARRIERE de SOLIHA au sujet de la maison intergénérationnelle. Le projet est pertinent mais le bâtiment concerné n'est pas très adapté et pose des difficultés au niveau de la conception et des ouvertures. Affaire à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.